



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-496

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 20 janvier 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

Numéro : 2025-496

Objet : Règlement relatif à l'augmentation du fonds de roulement

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 23 janvier 2026

Joanie Ouellet

Directrice des affaires juridiques et
contractuelles et greffière adjointe

